



PROCES VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE DU 24 JUIN 2016 à MESLAY DU MAINE



- 1) Ouverture de la séance par M. Bernard DUVAL, maitre de cérémonie
- 2) La parole est accordée à M. Jean- Marc POULAIN, Adjoint au Maire de MESLAY DU MAINE, suivie par un mot du Président de l'association locale, M. Pierre MONNIER

3) ALLOCUTION DU PRESIDENT GERARD LOISON

PREAMBULE

Bonsoir à toutes et à tous,

Merci d'avoir répondu nombreux à notre invitation pour assister à cette très spéciale Assemblée Générale.

Merci à Monsieur le Maire Adjoint de MESLAY DU MAINE et au Président du club local pour tout ce qu'ils ont fait pour nous aider à bien vous recevoir.

Un certain nombre de personnes n'ont pas répondu présent en raison de contraintes personnelles et professionnelles. Je voudrais citer notamment :

- M. René JOUNEAUX, Trésorier général
- M. Alain GANGNEUX, Vérificateur aux comptes
- MM. Christophe CHESNAIS et Nicolas POTTIER en mission à la FFF
- Mme Brigitte GRUDE ; MM. Le Dr VIOLAS, Roger REMARS, Pascal CORNU, Médaillé(e)s

Comme chaque année, malheureusement quelques-uns des membres de notre grande famille du football ont disparu. Je souhaiterai que nous puissions marquer un moment de recueillement en leur souvenir.

Je vous en remercie.

Je vous disais, en ouverture de cette assemblée, qu'elle était très spéciale. Elle l'est en effet, car c'est aussi la dernière de ce type. La prochaine, le 23 SEPTEMBRE 2016, ce sera pour acter de notre disparition.

Nous n'avons pas, ni les uns, ni les autres, à en rougir. En effet, c'est la Loi NOTRE qui nous amène à être absorbés par la Ligue de l'ATLANTIQUE pour former la grande « Ligue de football des Pays de la Loire ».

Cette AG sera composée de deux parties bien distinctes.

La 1ère où je ferais un rapide retour sur ce qu'a été notre saison. Vous trouverez à cet égard beaucoup de documents.

La 2nde sur laquelle je m'étendrais davantage aidé par ceux qui ont participé aux travaux et qui concerne l'avenir et à cette occasion, je détaillerai tout ce que nous savons aujourd'hui qui vous intéresse évidemment beaucoup.

Et nous concluons, si vous le voulez bien, sur un temps de dialogue et d'échanges que je souhaite organisé.



ASSEMBLEE GENERALE DE FIN DE SAISON 2015.2016

LA SAISON ECOULEE

Elle a été marquée par notre déménagement au 225 route de Beaugé au Mans où nous disposons de locaux agréables pour vous accueillir.

LE PALMARES

Les palmarès complets figurent dans votre pochette.

Permettez-moi de féliciter le STADE LAVALLOIS MFC qui termine à une honorable 13ème place.

Féliciter également :

- nos clubs de CFA2 qui se maintiennent : SABLE FC et US CHANGE 53, et LE MANS FC avec un petit sentiment de déception en ce qui le concerne.
- Le RC FLECHOIS pour sa montée en CFA2
- Les U17 et U19 nationaux de Laval et du Mans qui se maintiennent à ce niveau
- Les féminines du MANS FC pour leur maintien dans la nouvelle D2 (6ème) et les U19 F (2ème) qui demeurent en U19 National
- Coupe Gambardella : JS COULAINES et STADE LAVALLOIS MFC éliminés en 32ème de finale le 31/01/16
- Coupe de France masculine
Stade Lavallois MFC éliminé en 32ème de finale le 03/01/16

AS Juigné/Sarthe – 2ème division de district, éliminé au 5ème tour le 11/10/16 par LA SUZE FC (DH)

- Coupe de France féminine : LE MANS FC, CS CHANGE et AS GORRONNAISE éliminés dès le 1er tour fédéral le 13/12/15
- Championnat D2 Futsal : belle performance de l'ETOILE LAVALLOISE 3ème qui fait aussi une belle carrière en Coupe de France (éliminée en 8ème de finale le 26/03/16)

Bravo aussi à tous les lauréats Seniors des autres divisions :

DSR SA MAMERTINS

DRH SABLE FC 2 (champion) et ES BONCHAMP 2

PH SABLE FC 3 (champion) et STADE MAYENNAIS FC

Et une mention particulière aux U16 de SABLE qui vont aller en CN U17 et aux U19 de CHANGE 53 qui accèdent au CN U19.

LES EFFECTIFS

Aujourd'hui, la ligue compte 42232 licenciés.

Au cours des 4 années de cette mandature, le nombre de nos licenciés a augmenté de 2350, soit 6 % même si cette augmentation fait apparaître des disparités avec une hausse en Mayenne, une baisse en Sarthe et des variations selon les catégories.

Les catégories de jeunes U10 et U11 et U14 progressent en moyenne de 14 %.

En revanche, les catégories U17/U18 baissent dangereusement et régulièrement de 1050 à 900, soit une perte de 6 %, ce qui à terme posera un problème pour nos licenciés seniors et donc, vos équipes. Certaines catégories souffrent comme le foot loisir ; même si le futsal se développe bien, il ne compense pas les pertes de licenciés dit du « foot diversifié ».

Un très bon point pour les dames et demoiselles ; les pratiquantes passent de 1056 à 1660, soit + 55 % et nos dirigeantes augmentent de 419 à 524, soit + 25 %.



L'ACTION ENVERS LES CLUBS

Sur tous ces sujets qui vous concernent directement :

- le projet club
- les formations
- les offres de pratiques
- les labels
- le foot à l'école,

N. BOURDIN, notre DTR, interviendra tout à l'heure et traitera directement de ces divers points.

LA FEMINISATION

Un thème fort de la Fédération qui, en Ligue du Maine, se concrétise par les multiples actions menées par la commission régionale. L'opération « Mesdames, franchissez la barrière » demeure l'action prépondérante dans laquelle le District de la Mayenne démontre son savoir-faire, ce qui lui vaut d'être parmi les 3 districts récompensés au niveau national, et ce pour la 2^{nde} fois.

Au Mans, à l'occasion du FFF Tour, la commission a animé un stand de maquillage et proposé diverses activités ludiques autour du football faisant ainsi découvrir aux femmes, jeunes filles et fillettes, toutes les facettes de notre discipline.

Enfin, une charte graphique et un clip vidéo ont été réalisés mettant ainsi en valeur le rôle des femmes dans le football local. Je vous propose de le regarder.

LES CHAMPIONNATS FEMININS

Pour la première fois, la pratique du championnat féminin est complète.

Avec la mise en place de compétitions régionales « années collègue » à 6 équipes, « années lycée » à 8 équipes, un championnat seniors Maine-Normand à 10 équipes, un championnat DH à 10 équipes et un interdistrict à 8, la panoplie est complète.

Le foot féminin en compétition peut se dérouler sans interruption.

La pyramide est fragile mais il faut la conforter.

LES COMPETITIONS DE JEUNES

Elles ont été comme toujours très disputées et malheureusement toujours très chahutées en terme de fonctionnement.

En effet, malgré une réduction du délai imposé pour en modifier l'ordonnancement, vous avez encore été pris en défaut de nombreuses fois.

Nous avons aussi noté une aggravation des faits disciplinaires joueurs et éducateurs.

LE FUTSAL

Grâce à une équipe dynamique, la saison a été bien remplie. 9 clubs ont participé au championnat de DH et LE MANS FUTSAL en est sorti vainqueur.

34 équipes ont disputé la coupe régionale qui a vu la victoire du SO MAINE LE MANS et LE MANS HOPITAL a disputé les 32^{ème} de finale de la Coupe Nationale.

Par ailleurs, à la trêve hivernale, les jeunes ont pris part à des compétitions.

L'ARBITRAGE

Un mot d'abord sur les effectifs : 581 l'an passé, 547 en cette fin de saison, soit – 34.

Cela se voit aussi sur le suivi du statut de l'arbitrage. Vous êtes nombreux à être en infraction.

Souvent, vous partez en début de saison avec l'effectif qu'il vous faut et vous en perdez en route.

Suivez vos arbitres, vous avez les outils pour cela.



ASSEMBLEE GENERALE DU 24 JUIN 2016 à MESLAY DU MAINE

Et puis aussi, il faut bien en convenir, leur tâche n'est pas facile. Les compétitions seniors ne se déroulent pas mal dans l'ensemble. C'est beaucoup plus difficile chez les jeunes.

En matière d'évolution, un point précis sur les meilleurs niveaux et les résultats aux examens sera projeté à l'écran.

Merci à toute l'équipe qui gère l'arbitrage, C. Chesnais, le Président de la commission et N. Pottier le CTRA.

LA DISCIPLINE

La commission s'est réunie 35 fois au cours de la saison pour traiter 4787 dossiers.

Une hausse qui avoisine les 12 %, avec des actes répréhensibles, sur et hors du terrain.

4386 avertissements, certes donnés dans le jeu, mais qui hélas pour beaucoup sont liés à des réactions malsaines qui souvent conduisent à des exclusions pour des propos injurieux, insultants et diffamatoires.

Mais que dire des coups et / ou brutalités échangés entre joueurs et même envers des arbitres ou dirigeants.

Les bancs de touche ne sont pas exemplaires, ce qui n'apaise pas les tensions et ne facilite pas l'arbitrage.

LE PROJET EDUCATIF

Parce que comme vous venez de le voir, prendre des sanctions est nécessaire mais pas suffisant. Il nous faut éduquer sans cesse, éduquer toujours.

Le projet éducatif FFF est désormais bien connu de tous les clubs mais encore insuffisamment mis en pratique.

152 clubs, soit 60 % de ceux qui sont concernés, sont inscrits. C'est trop peu et cela pourrait être pénalisant à l'avenir (labels) mais pas seulement.

C'est la raison pour laquelle la ligue avec le concours de la FFF, a mis en œuvre au cours de la saison 5 services civiques uniquement affectés à ce déploiement que des résultats ont été obtenus. Ils seront poursuivis l'an prochain mais c'est chez vous, dans les clubs, que le travail doit être conduit.

LES AIDES FEDERALES

Avec l'Euro 2016, la FFF aidée par une subvention exceptionnelle de l'UEFA, a mis beaucoup d'argent en jeu.

En fait, après un temps d'inertie, les dossiers sont arrivés nombreux, trop nombreux même pour être satisfaits.

Néanmoins, pour ceux qui étaient prêts, des sommes importantes ont été distribuées, à savoir :

ASSEMBLEE GENERALE DU 24 JUIN 2016 à MESLAY DU MAINE



APPEL A PROJET HORIZON BLEU 2016 DEPUIS 09/2014 au 06/2016						
NOMBRE DE CLUBS	TOTAL	CHAPITRES	DOSSIERS 53	MONTANT 53	DOSSIERS 72	MONTANT 72
47	651 900 €					
		INFRASTRUCTURES	18	256 600 €	17	269 650 €
		MINIBUS	2	30 000 €	6	83 650 €
		EMPLOIS	3	8 000 €	1	4 000 €
			23	294 600 €	24	357 300 €
TOTAL DES SUBVENTIONS VERSEES DEPUIS LA CREATION DU FONDS D'AIDE EN 2003						
NOMBRE DE CLUBS	TOTAL	CHAPITRES	DOSSIERS 53	MONTANT 53	DOSSIERS 72	MONTANT 72
256	3 756 090 €					
		FONDS SASTRE				
		FONDS AIDE FOOTBALL AMATEUR	118	1 602 870 €	138	2 153 220 €
		HORIZON BLEU 2016				

6

LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Dès le début de la saison 2015-2016, le développement de la FMI impose à de nombreux clubs de participer aux formations à la feuille de match informatisée. Vous avez répondu en nombre à ces sessions de formations puisque 133 dirigeants ont assisté à ces séances.

Au cours de celles-ci, vos tablettes vous ont été distribuées.

En parallèle, les arbitres ont été formés lors de leur stage de rentrée.

Globalement, cette année, l'usage de la tablette s'est normalement développé pour 80 % des matches.

Les échecs sont souvent dus à une non transmission des données après la rencontre. Pensez-y !

Pour la prochaine saison, toutes les équipes de ligue seront concernées par le déploiement final.

Dès le début de saison fin août et septembre, les dirigeants des équipes concernées seront formés et vous recevrez lors des formations votre dotation en tablette (1).

4) RAPPORT MORAL DU SECRETAIRE GENERAL

Monsieur le Président de la ligue

Mesdames et Messieurs les Présidents

Mesdames, Messieurs les représentants des clubs

Le président Gérard LOISON vous a entretenu des divers événements passés et à venir qui concernent la vie de nos clubs et de notre ligue.

Mon intervention se limitera à la lecture du bilan de la saison sportive 2015/2016.

C'est donc avec plaisir que je vous présente les différents éléments concernant

1. les effectifs et statistiques diverses
2. les palmarès seniors, féminins et jeunes
3. les groupes de la saison 2016-2017 + calendrier général prévisionnel seniors
4. la discipline



ASSEMBLEE GENERALE DU 24 JUIN 2016 à MESLAY DU MAINE

5. les activités de notre comité directeur et des commissions régionales
6. les informations relatives à la préparation de la future saison
7. les remerciements

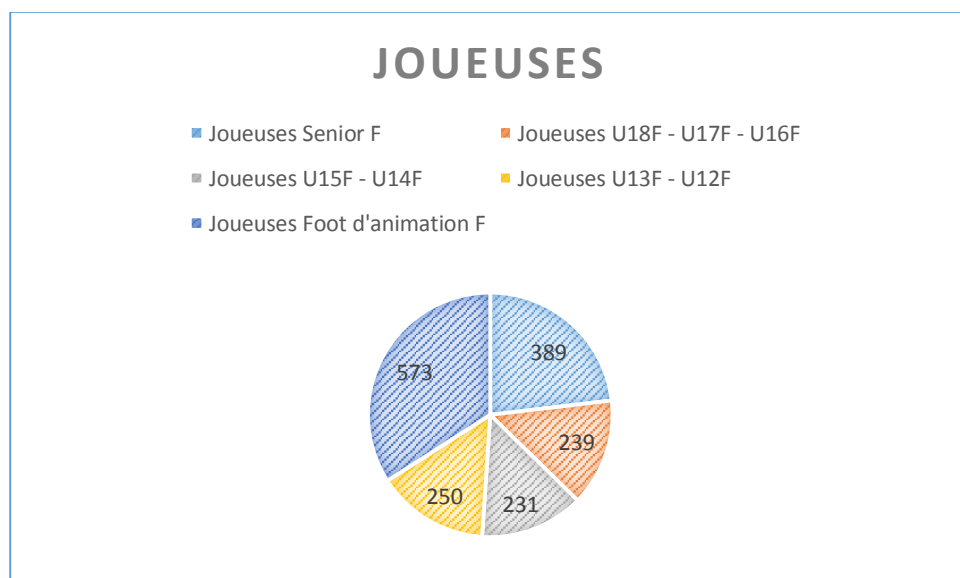
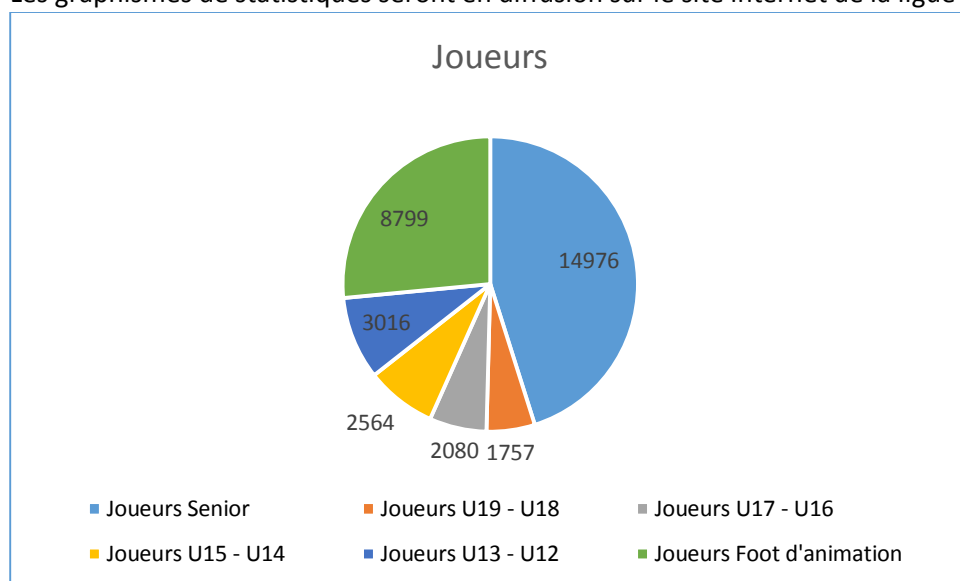
Les rapports annuels établis par les Présidents de nos commissions régionales ne vous seront pas présentés, ils seront consultables sur notre site Internet à l'adresse "maine.fff.fr", à la rubrique "Procès-verbaux".

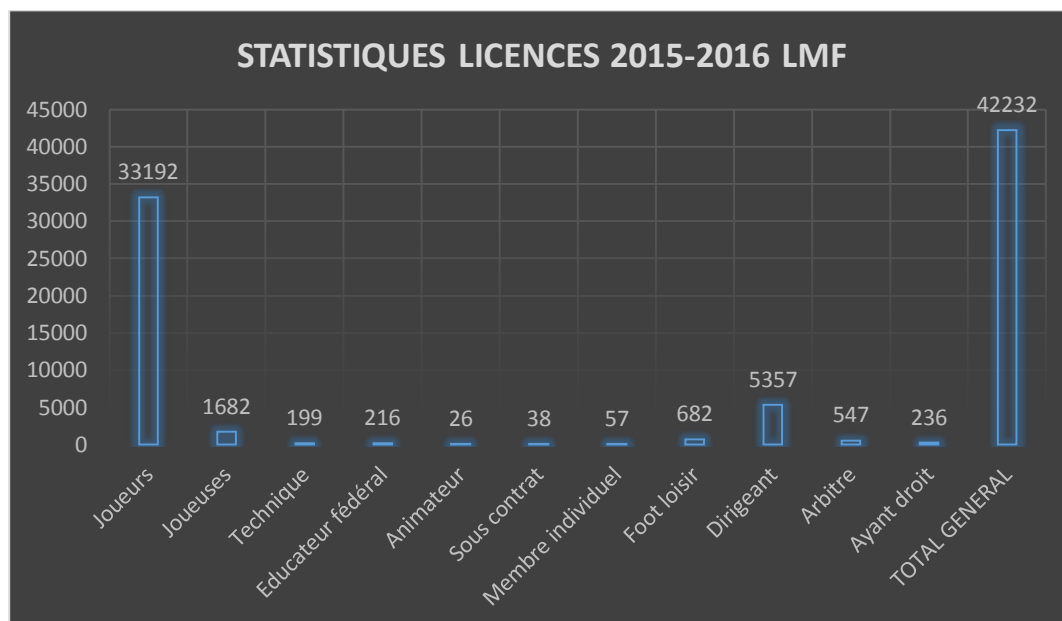
STATISTIQUES « CLUBS » ET « LICENCES »

- Nombre de clubs – saison 2015/2016 : 383 clubs (contre 392 en 14-15, soit – 9 clubs)

- Nombre de licences - saison 2015/2016 : 42232, soit – 1,07 %

Les graphismes de statistiques seront en diffusion sur le site internet de la ligue après l'AG.





- Classement des 30 premiers clubs de la ligue ayant le plus de licenciés :
Le club de la ligue en tête du point de vue « licenciés » est le SABLE F.C. avec plus de 561 licenciés – félicitations.

LE PALMARES

Le palmarès général fera l’objet d’une publication en ligne.
- Félicitations à tous les lauréats des diverses compétitions

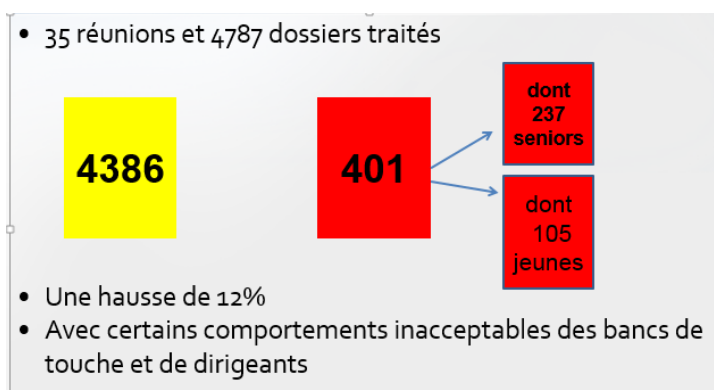
LES GROUPES DE LA SAISON 2016-2017 ET CALENDRIER GENERAL PREVISIONNEL

La Commission Sportive Régionale s’est réunie le 08/06/16 pour homologuer les classements de la présente saison, élaborer les groupes pour 2016-2017, et établir le calendrier général prévisionnel de la saison prochaine.

LA DISCIPLINE

35 réunions durant la saison (-1)
+ 500 dossiers
+ 30 exclusions (total = 401)
+ 484 avertissements (total = 4386)

- 2 instructions (-1)
- 10 auditions (-3)



ACTIVITES DU CONSEIL DE LIGUE ET DES COMMISSIONS REGIONALES

- L’ensemble des procès-verbaux de la saison et les comptes rendus annuels des Présidents de Commissions figurent sur le site Web de la ligue <http://maine.fff.fr>

INFORMATIONS POUR LA PREPARATION DE LA SAISON 2016-2017

- Le délai d’engagement des équipes en région est fixé au 10 JUILLET 2016



ASSEMBLEE GENERALE DU 24 JUIN 2016 à MESLAY DU MAINE

La notice d'informations pour les formalités parviendra dans les clubs courant de semaine prochaine...

Pour la coupe de France et la coupe gambardella =>

- 15 JUIN par footclubs pour la Coupe de France (engagements clos)

- 15 JUILLET pour la Coupe Gambardella (même procédure)

- Les demandes de changements de clubs en période normale doivent être saisies jusqu'au 15 JUILLET 2016 inclus
- La saisie des licences via Footclubs est ouverte aux clubs

Rappel : si soucis ou difficultés, contactez la ligue, les services correspondants vous répondront.

REMERCIEMENTS

- À nos partenaires déjà salués par G. Loison
 - Aux clubs et municipalités qui ont accueilli les différentes compétitions organisées par la ligue pour la qualité des installations et pour les services rendus :
LOUVERNE tout récemment pour les coupes régionales adultes
COULAINES pour les finales des coupes de jeunes régionales
NOYEN/SARTHE pour les titres de champions
CHÂTEAU GONTIER pour le Festival national U13
 - A tous les autres clubs et à toutes les autres municipalités qui se sont associées aux opérations mises en place par la ligue du Maine et qui ont permis leur bon déroulement
 - Aux clubs supports des formations d'éducateurs et d'actions techniques
 - A tous les membres des commissions de Ligue
 - A l'ensemble du personnel de la ligue (Administratif et Technique)
 - Aux arbitres, dirigeants, éducateurs et joueurs pour leur participation
 - Aux bénévoles pour le temps consacré à notre pratique
- Merci de votre attention et bonne reprise pour 2016-2017

5) APPROBATION DES COMPTES AU 30 JUIN 2015

A) Intervention du Trésorier General Adjoint de la ligue, J-Y. LECOQ

B) Rapport des vérificateurs aux comptes, S. METAIS

C) Rapport du commissaire aux Comptes, L. ROLLAND, Compta France

Le compte de résultat prévisionnel au 30 Juin 2016 ainsi que le bilan au 30 Juin 2015 ont été remis à tous les clubs présents sous forme d'un imprimé établi sous le contrôle du trésorier général qui fait l'objet d'une validation à l'issue des commentaires effectués par Jean Yves LECOQ et Luc ROLLAND, Commissaire aux comptes auprès de Compta France.

ASSEMBLEE GENERALE DU 24 JUIN 2016 à MESLAY DU MAINE



COMPTE DE RESULTAT AU 30 JUIN 2015

Produits			CHARGES		
Libellé	30-juin-15	30-juin-14	Libellé	30-juin-15	30-juin-14
* Ventes Administratives	965 826	938 621	* Achats Administratifs	142 759	144 095
* Subventions d'Exploitation	401 810	370 058	* Charges Extérieures	167 764	158 420
* Autres Produits de Gestion	55 549	61 578	* Autres Charges Extérieures	288 309	265 602
* Subventions virées au Résultat	4 968	4 100	* Impôts et Taxes	33 862	42 275
* Transferts de charges	61 969	61 467	* Frais de Personnel	706 204	665 567
			* Autres Charges de Gestion	141 850	140 527
			* Dotations aux Amortissements	15 441	14 477
** Total des Produits de Gestion	1 490 121	1 435 824	** Total des Charges de Gestion	1 496 189	1 430 963
* Reprise sur Provisions	5 700	21 000	* Dotations aux Provisions	81 800	44 000
*** Produits d'Exploitation	1 495 821	1 456 824	*** Charges Exploitation	1 577 989	1 474 963
* Intérêts sur placements	9 243	14 365	* Intérêts & Agios	446	526
* Plus values sur placements	75 104	0	* Intérêts sur emprunts	718	0
* Reprise sur Provisions financières	0	6 647	* Dotation aux Prov financières	0	0
*** Produits Financiers	84 347	21 011	*** Charges Financières	1 164	526
*** Produits Exceptionnels	4 276	3 145	*** Charges Exceptionnelles	2 028	600
Total des Produits	1 584 445	1 480 981	Total des Charges	1 581 182	1 476 089
Résultat Déficitaire			Résultat Excédentaire	3 263	4 892
TOTAL GENERAL	1 584 445	1 480 981	TOTAL GENERAL	1 584 445	1 480 981
<i>Résultat Exploitation</i>	-6 067	4 862			
<i>Dotations / Reprises Provisions</i>	-76 100	-23 000			
<i>Résultat Financier</i>	8 079	20 485			
<i>Résultat Exceptionnel</i>	77 352	2 545			
	3 263	4 892			



ASSEMBLEE GENERALE DU 24 JUN 2016 à MESLAY DU MAINE



BILAN AU 30 JUIN 2015					CMF		
ACTIF					PASSIF		
Libellé	BRUT	A DEDUIRE	TOTAL NET	N-1	Libellé	TOTAL NET	N-1
* Immobilisations Incorporelles	133	133	0	122			
Construction	152 449	152 449	0	0	Capital	38 112	38 112
Aménagements et Agencements	16 069	16 069	0	0	Réserves Investissements	228 674	228 674
Installations Techniques	21 448	21 448	0	2 681	Réserves Prévoyance Solvabilité	60 980	60 980
Matériel de Transport	104 190	868	103 322	0	Report à nouveau	108 332	103 440
Matériel et Mobilier de Bureau	19 687	17 933	1 754	1 426	Résultat de l'exercice	3 263	4 892
Equipements Officiels	6 376	3 600	2 776	3 290	Subventions d'investissement	104 596	6 150
Matériel Audio Visuel	36 451	35 400	1 051	1 256			
Matériel Informatique	46 494	42 948	3 546	8 549			
Matériel Médical	7 105	6 667	437	1 055			
Matériels Autres	556	556	0	56			
Immobilisations en cours	820 241	0	820 241	0			
* Immobilisations Corporelles	1 231 067	297 939	933 127	18 312	Fonds de dotation	543 956	442 248
Prêts	0		0	0	Pour Risques et Charges	123 200	72 200
Comptes sur Livret	36 742		36 742	101 534	Pour Caisse d'Entraide Mutuelle	5 000	5 000
Fonds Communs de Placement	347 618	0	347 618	651 849	Pour Grosses réparations	23 000	23 000
* Immobilisations Financières	384 359	0	384 359	753 383	Pour Formation & Actions	93 500	92 000
					Pour Fonctionnement Districts	63 500	63 500
					Pour Manifestations Inter-Ligues	30 000	35 000
					Pour Informatisation	54 000	30 000
TOTAL IMMOBILISATIONS	1 615 560	298 073	1 317 487	771 817	PROVISIONS	392 200	320 700
Stocks	5 117		5 117	7 682	Emprunt bancaire	447 734	0
Clubs	148 449	10 700	137 749	109 872	Crédit-Mutuel	0	0
F.F.F.	128 022		128 022	84 363	Crédit Agricole	6 515	0
Débiteurs Divers	14 250		14 250	41			
CREANCES	295 838	10 700	285 138	201 958	DETTES FINANCIERES	454 250	0
Crédit Agricole	0		0	3 366	Clubs	0	10 711
Crédit-Mutuel	12 098		12 098	19 919	F.F.F.	30 919	0
CCP	0		0	18	Créiteurs divers	242 209	248 782
Caisse	968		968	304	DETTES COURT TERME	273 128	259 493
DISPONIBILITES	13 067	0	13 067	23 607	Charges à Payer	67 339	37 732
Produits à Recevoir	85 010	4 248	80 762	54 983	Produits constatés d'avance	2 346	0
Charges constatées d'avance	36 765		36 765	7 809	COMPTES DE REGUL.	69 684	37 732
COMPTES DE REGUL.	121 775	4 248	117 527	62 791	TOTAL PASSIF	1 733 219	1 060 173
TOTAL ACTIF	2 046 240	313 021	1 733 219	1 060 173			

		CMF	
		REALISE -30/06/2015	BUDGET -30/06/2016
VENTES ADMINISTRATIVES		965 826	990 000
SUBVENTION EXPLOITATION		401 810	405 000
AUTRES PRODUITS GESTION		55 548	55 000
SUBVENTIONS VIREES AU RESULTAT		4 968	26 000
TRANSFERTS DE CHARGES		61 969	65 000
REPRISE PROVISIONS		5 700	54 000
PRODUITS FINANCIERS		84 347	5 000
PRODUITS EXCEPTIONNELS		4 276	0
		1 584 444	1 600 000
ACHATS ADMINISTRATIFS		142 759	150 000
CHARGES EXTERIEURES		167 764	166 000
AUTRES CHARGES EXTERIEURES		288 309	298 000
IMPOTS & TAXES		33 862	56 000
FRAIS DE PERSONNEL		706 204	725 000
AUTRES FRAIS DE GESTION		141 850	143 000
DOTATION AUX ATS		15 441	56 000
DOTATION PROVISIONS		81 800	0
CHARGES FINANCIERES		1 164	6 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES		2 028	0
		1 581 181	1 600 000
	résultat	3 263	0
non compris	plus-values	329 000	vente ancien siège



Les comptes font apparaître un résultat excédentaire de 3 263 € (en report à nouveau).
L'assemblée adopte les comptes précédemment formulés ainsi que le budget prévisionnel au 30-06-16.

6) MISE A JOUR DES TEXTES REGLEMENTAIRES ET RAPPEL DES EVOLUTIONS AU COURS DE LA SAISON (TEXTES FEDERAUX)

RADIATION

Exposé des motifs :

Mise en conformité avec les statuts types des ligues et districts

Date d'effet : saison 2016-2017

<i>Texte actuel</i>	<i>Nouveau texte proposé</i>
<i>Art. 42</i> 1. Un club demeuré trois saisons consécutives sans activité officielle est automatiquement radié 2. La radiation peut également être prononcée pour des raisons disciplinaires.	<i>Art. 42</i> 1. Un club demeuré trois deux saisons consécutives sans activité officielle est automatiquement radié 2. La radiation peut également être prononcée pour des raisons disciplinaires.

ACCORD DU CLUB QUITTE

Origine : Ligue de Bourgogne

Exposé des motifs : dans le cadre d'un changement de club hors période, il peut arriver que le club d'accueil demande l'accord du club quitté avant le 31.01 mais que cet accord n'intervienne qu'après le 31.01

La demande de licence étant dans ce cas formulée au-delà du 31.01, en conséquence le joueur concerné ne pourra participer aux compétitions, sauf à remplir les conditions de l'Art. 152 des Règlements généraux

Pour solutionner cette problématique, l'AG de la FFF du 28/05/16 a modifié le point 2 de l'Art. 92 des RG afin que la date de demande de changement de club corresponde à la date de demande de l'accord du club quitté, tout en fixant une date maximale pour délivrer cet accord et sous réserve que le dossier soit complété dans les 4 jours de l'accord

Date d'effet : saison 2016-2017

<i>Texte actuel</i>	<i>Nouveau texte proposé</i>
<i>Art. 92.2</i> Pour les joueurs changeant de club hors période, le club d'accueil doit, sauf dispositions particulières, impérativement obtenir l'accord du club quitté, via Footclubs, avant de saisir la demande de changement de club	<i>Art. 92.2</i> Pour les joueurs changeant de club hors période, le club d'accueil doit, sauf dispositions particulières, impérativement obtenir l'accord du club quitté, via Footclubs, avant de saisir la demande de changement de club



Si la demande d'accord du club quitté est formulée au plus tard le 31 janvier et que cet accord intervient avant le 8 février, la date de la demande de changement de club correspond à la date de la demande d'accord du club quitté par le club d'accueil via Footclubs, à condition que le dossier soit complet dans un délai de 4 jours francs à compter de l'accord du club quitté.

NOMBRE DE JOUEURS SURCLASSES

Exposé des motifs :

Pour les compétitions U12 / U12F à U15 / U15F, les points 1 et 2 de l'Art. 168 des RG ont été modifiés par l'AG de la FFF du 28.05.16 afin de lever la limitation en nombre de joueurs de la catégorie d'âge immédiatement inférieur à la catégorie d'âge la plus élevée de la compétition concernée

Date d'effet : saison 2016.2017

Texte actuel	Nouveau texte proposé
<p style="text-align: center;"><i>Art. 168</i></p> <p><i>1. Une équipe disputant une compétition ouverte aux licenciés U14 ne peut compter plus de trois joueurs U13 surclassés</i></p> <p><i>2. Une équipe disputant une compétition ouverte aux licenciés U12 ne peut compter plus de trois joueurs U11 surclassés</i></p> <p><i>3. Une équipe disputant une compétition ouverte aux licenciés U8 à U11 ne peut compter plus de trois joueurs ou joueuses surclassés au sens de l'Art. 73 des présents règlements</i></p>	<p>Art. 168</p> <p>1. Une équipe disputant une compétition ouverte aux licenciés U14 ne peut compter plus de trois joueurs U13 surclassés</p> <p><i>Dans les compétitions des catégories U12/U12F à U15/U15F, il peut être inscrit sur la feuille de match :</i></p> <p><i>- un nombre illimité de joueurs de la catégorie d'âge immédiatement inférieure à la catégorie d'âge la plus élevée de la compétition concernée</i></p> <p><i>- au maximum 3 joueurs de la catégorie d'âge de deux ans inférieure à la catégorie d'âge la plus élevée de la compétition concernée (A titre d'exemple, dans une compétition dont la catégorie d'âge la plus élevée est U14, sont autorisés à participer sans limitation les joueurs U13 et au maximum 3 joueurs U12)</i></p> <p>2. Une équipe disputant une compétition <i>rencontre</i> ouverte aux licenciés U12 <i>U8 / U8F à U11 / U11F</i> ne peut compter plus de trois joueurs U11 surclassés</p> <p>3. Une équipe disputant une compétition ouverte aux licenciés U8 à U11 ne peut compter plus de trois joueurs ou joueuses surclassés au sens de l'Art. 73 des présents règlements</p>



RESPONSABILITE DES CLUBS MEME EN L'ABSENCE D'ALERTE

Exposé des motifs :

Il existe un système d'alerte informatique au moment de la préparation du match sur la tablette : si un joueur n'est pas en droit de participer au match, par exemple parce qu'il est suspendu, le club peut être informé par un système d'alerte. Toutefois, l'alerte n'est pas systématique et des cas de figure ne peuvent pas toujours être identifiés informatiquement.

Il apparaît donc nécessaire de rappeler réglementairement que la participation des joueurs aux rencontres se fait sous la responsabilité du club. En cas d'infraction, le club est responsable, même si aucune alerte informatique ne lui a été signalée avant le match.

Date d'effet : saison 2016-2017

14

Texte actuel	Nouveau texte proposé
<u>Application des dispositions réglementaires</u> <i>L'ensemble des statuts & règlements généraux de la FFF ainsi que les dispositions réglementaires propres à chaque compétition sont applicables dans le cadre de la FMI. Tous les utilisateurs de la FMI sont responsables des informations à renseigner comme ils peuvent l'être pour une feuille de match papier (par exemple : la composition des équipes, la liste des encadrants, la signature de la FMI par les capitaines et les dirigeants, les sanctions et incidents à reporter sur la FMI par l'arbitre, les réserves à reporter sur la FMI pour les clubs...)</i>	<u>Application des dispositions réglementaires</u> L'ensemble des statuts & règlements généraux de la FFF ainsi que les dispositions réglementaires propres à chaque compétition sont applicables dans le cadre de la FMI. Tous les utilisateurs de la FMI sont responsables des informations à renseigner comme ils peuvent l'être pour une feuille de match papier (par exemple : la composition des équipes, la liste des encadrants, la signature de la FMI par les capitaines et les dirigeants, les sanctions et incidents à reporter sur la FMI par l'arbitre, les réserves à reporter sur la FMI pour les clubs...) <i>Toute forme d'alerte informatique à destination des utilisateurs de la FMI est fournie à titre purement informatif et indicatif, sans valeur juridique contraignante. L'absence d'alerte lors de la préparation de la FMI n'exonère pas le club fautif de sa responsabilité en cas d'infraction.</i>

SANCTION EN CAS DE NON UTILISATION DE LA FMI

Exposé des motifs :

En cas d'impossibilité d'utiliser la FMI, la faute peut incomber au club visiteur ou au club recevant.

La perte du match par pénalité doit donc être possible à l'encontre des deux clubs et pas seulement à l'encontre du club recevant.

Date d'effet : saison 2016-2017



<i>Texte actuel</i>	Nouveau texte proposé
<u>Procédure d'exception</u>	<u>Procédure d'exception</u>
<p><i>La FMI est obligatoire pour les compétitions évoquées en préambule. A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier en substitution. En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la commission compétente et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le club recevant.</i></p>	<p>La FMI est obligatoire pour les compétitions évoquées en préambule. A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier en substitution. En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la commission compétente et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le club recevant.</p>

DIRECTIVES FEDERALES 2016/2017

Commission Fédérale des Educateurs et Entraîneurs de Football du 31 mai 2016

Un éducateur en formation BEF ne peut encadrer réglementairement une équipe nécessitant un BEES 1° ou BEF (Division d'Honneur ou Division Supérieure Régionale).
→ Pas de dérogation possible

Licences 2016/2017 :
Lors de la saisie des demandes de licence « Technique/Régional », « Educateur Fédéral » et « Animateur », les documents suivants sont obligatoires et à joindre à la demande dans Footclubs :

- ✓ Pour tous les licenciés « Technique/Régional » (BEES 1° / BEF / BMF) :
 - Carte professionnelle, y compris pour les bénévoles
 - Certificat médical
 - Renseignement de la fonction exacte
- ✓ Pour tous les licenciés « Educateur Fédéral » et « Animateur » :
 - Certificat médical
 - Renseignement de la fonction exacte
 - Autorisation parentale pour les Animateurs mineurs

7) COMPTE-RENDU D'ACTIVITES DU CTRA N. POTTIER

142 Arbitres de Ligue

- Jérôme BRISARD maintenu en fédéral 2
- Guillaume PARADIS nommé en fédéral 3
- Julien BLANCHAIS maintenu en assistant fédéral 3
- 2 JAF Valentin GAUCHARD et Thomas ROCABOY
- Jordane LOMI et Thomas GROSBOIS candidat Fédéral 4
- Lény DEMAS et Enzo GUESDON candidat JAF



ASSEMBLEE GENERALE DU 24 JUIN 2016 à MESLAY DU MAINE

- Guillaume DANGLADE élève de l'école d'arbitrage du Mans a lui aussi réussi le concours écrit pour être candidat JAF

Effectif général en Ligue du Maine

2015/2016	547
2014/2015	581
2013/2014	553
2012/2013	537
2011/2012	529
2010/2011	515

16

Nous restons sur une dynamique positive, mais nous devons ENSEMBLE être vigilent !!!

Formations de nouveaux arbitres 2016/2017

Du fait du grand nombre de nouveautés, nous devons revoir nos supports de formations et former nos formateurs...

La première session aura lieu en septembre.

- 3 sessions d'arbitres suivront jusqu'en janvier 2017 par District
- 2 sessions d'assistants auront lieu en 2016/2017
- 3 sessions de très jeunes arbitres auront lieu en 2016/2017

Pour les arbitres en activité, 1 stage terrain pour tous

3 Rassemblements l'année,

l'arbitre est en perpétuelle formation continue.

Le statut de l'arbitrage, un renseignement, c'est auprès du CTRA !!!

Clubs en infraction : Année 1 ☞ - 1 muté

Année 2 ☞ - 2 mutés

Année 3 ☞ - 4 mutés Interdiction de montée

(Amendes ☞ doublées, triplées, quadruplées)

Rappel des dispositions suite à la réunion de Bureau du Conseil de Ligue du 02/09/14

Un club en infraction vis-à-vis du statut de l'arbitrage, qui forme un ou plusieurs arbitres reçus aux sessions d'examens organisées entre le 1^{er} juillet et le 31 janvier peut récupérer :

1 joueur muté par club maximum durant une même saison.

Quelques soit la catégorie et l'âge du candidat (minimum 15 ans)

Cette disposition règlementaire est effective dès le premier match officiel qui suit le stage obligatoire consécutif à l'examen.

La parution de la liste officielle des clubs régularisés est validée par la CRSA et diffusée sur les sites de la Ligue et des Districts.

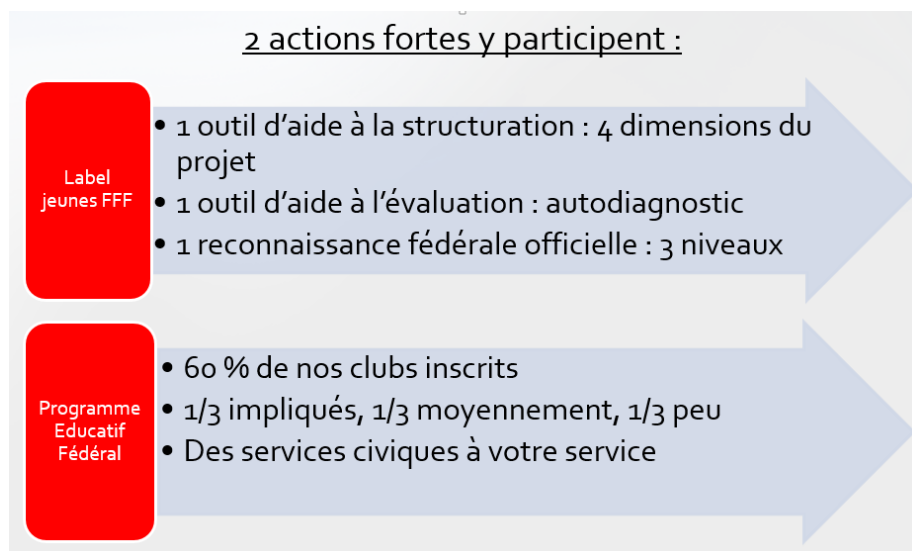
Cette disposition ne s'applique pas aux clubs évoluant en Division d'Honneur.

NB : Tout club qui redevient en infraction au cours de cette même saison, se voit retirer cette dérogation par la C.R.S.A.



8) COMPTE RENDU D'ACTIVITES DU DTR N. BOURDIN

- L'ETR, une équipe au service des clubs et des pratiquants
- L'ETR aide à vous structurer

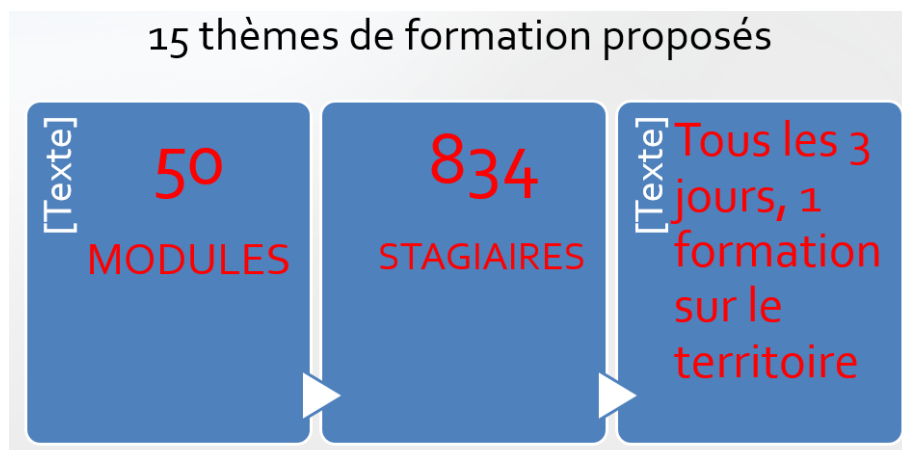


- Label Jeunes FFF 2016 : 17 clubs labellisés

ESPOIRS	EXCELLENCE	ELITE
LE BOURGNEUF AS AZE ES BAZOUGERS FC LOUVERNE SP LAVAL US	CHANGE US AS DU BOURNY BONCHAMP ES STADE MAYENNE FC	
BEAUMONT SA PARIGNE L'EVEQUE JS	VS FERTOIS LE MANS FC SABLE FC GAZELEC LE MANS	AS MULSANNE TELOCHE RC FLECHOIS

ASSEMBLEE GENERALE DU 24 JUIN 2016 à MESLAY DU MAINE

- L'ETR aide à bien encadrer vos pratiquants



18

- L'ETR vous aide à ACCUEILLIR et FIDELISER vos pratiquants

Cette saison : Mon Euro 2016 (taux de participation : 24%)

L'an prochain : mise en place de nouvelles pratiques qui répondent aux besoins (CF. GIFE)



Et maintenant, c'est l'EURO

Préparez-vous : à la rentrée les demandes vont exploser !

Trouvons les moyens d'accueillir tous nos futurs pratiquants (équipe d'éducateurs, accueil parents, créneaux décalés...)

Préparez-vous, on va gagner ! Allez les bleus !!!!

9) LE POINT SUR LE FUSION AVEC LA LIGUE DE L'ATLANTIQUE

L'IMMEDIAT D'ABORD

- Il y a 4 jours, le 20/06, le Conseil de Ligue a validé le traité de fusion qui vous sera proposé à l'adoption le 23/09 au soir ou officiellement, nous acteront de notre disparition
- Le 24/09, après nous avoir effectivement absorbés, la LAF disparaît également
- Le 25/09 : création de la Ligue de football des Pays de la Loire et constitution d'un conseil intérimaire constitué des deux conseils précédents
- Le 21/01/17 à Angers : élection des membres du Conseil de la nouvelle ligue



ASSEMBLEE GENERALE DU 24 JUIN 2016 à MESLAY DU MAINE

Si vous le voulez bien, je vous indique comment les choses doivent se passer la saison prochaine.

1. Nos compétitions de toutes natures – seniors, jeunes, féminines, futsal, y compris avec la Basse-Normandie – restent ce qu’elles sont jusqu’au 30/06/17 avec les règles d’avant, excepté celles dont vous venez d’accepter les modifications ;

2. Nos compétitions continuent à être gérées par les commissions en place maintenues au moins une saison en activité (commission sportive, commission de discipline, commissions d’appel, commission des arbitres, commission des terrains et à priori, toutes les autres)

Naturellement, des contacts seront pris entre les responsables pour préparer l’avenir.

Si vous le voulez bien, pour la clarté de mon exposé, je vous indiquerai ce qu’il faut que vous sachiez, en référence aux divers groupes de travail préalablement constitués :

- GTT n°1 : Gouvernance et statuts – Règlement intérieur
- GTT n°2 et GTT n° 6 : Organisation administrative, ressources humaines, commissions et bénévoles, ETR place de la technique dans l’organisation de la ligue
- GTT n°3 : Juridique, patrimonial et financier avec notamment le coût des prestations
- GTT n°4 : Sportif, compétitions, arbitrage, terrains
- GTT N°5 : Formation, information, accompagnement des clubs

GTT 1 : LA GOUVERNANCE DE LA FUTURE LIGUE ET NOTAMMENT LES STATUTS

Vous en conviendrez, ce qu’il fallait déterminer avant tout, ce sont les statuts qui règlent, outre les problèmes liés aux élections mais aussi la représentation des clubs.

La grande nouveauté désormais est constituée par l’obligation d’avoir recours au scrutin de liste pour l’élection au Conseil de ligue ; c’était déjà le cas en Atlantique.

Pour ce qui concerne les districts, les deux systèmes sont possibles :

- Uninominal à deux tours comme aujourd’hui
- Scrutin de liste.

La probabilité que vous ayez en janvier des choix à faire, se fait jour. Il serait pourtant souhaitable que nous allions unis vers les clubs.

L’autre nouveauté réside dans le fait que seuls les clubs ayant au moins une équipe de quelque nature que ce soit engagée en championnat de ligue, sont appelés à siéger en assemblée de ligue.

En raison de l’étendue du territoire, les clubs des districts seront représentés à raison d’un délégué pour 5000 licenciés par district.

Au Conseil de Ligue, vos Présidents de districts y sont statutairement ainsi qu’un membre élu obligatoirement de chacun de vos districts.

Au bureau du Conseil où la présence des Présidents de districts a été validée.

La décomposition des voix à l’AG seront à 60 % de l’ensemble pour la ligue et 40 % pour les districts.

Pour être représenté à l’AG, le club doit envoyer son Président ou un autre membre disposant d’un pouvoir.

GTT 2 : ORGANISATION ADMINISTRATIVE... ET ETR, PLACE DE LA TECHNIQUE DANS L’ORGANISATION DE LA LIGUE

Dans le schéma que je vais vous montrer, j’ai voulu faire apparaître sur un même document, et l’organisation administrative, et l’organisation technique.

En effet, celle-ci, qui est la base de notre activité –LA PRATIQUE DU FOOT- est au cœur de toute notre organisation et la partie administrative au service de celle-ci.



ASSEMBLEE GENERALE DU 24 JUIN 2016 à MESLAY DU MAINE

Ce qu'il est important de noter et cela avait été demandé par vous mais aussi par les clubs de l'Atlantique, il ne faut pas qu'avec l'élargissement du territoire, nous nous éloignons de vous, au contraire...

C'est aussi, et cela figure dans les statuts et dans le traité de fusion que la ligue nouvelle sera dotée d'un siège à ST SEBASTIEN/LOIRE et d'un établissement secondaire au Mans au siège de notre actuelle ligue.

Au plan pratique, chacun des membres actuels du personnel reste à son poste à Nantes et au Mans. Les tâches actuelles et nouvelles seront réparties de telle manière qu'il soit tenu compte des points forts des uns et des autres.

GTT 3 : JURIDIQUE, PATRIMONIAL ET FINANCIER

En fait, ce groupe de travail s'est surtout intéressé à la préparation du traité de fusion. C'est le travail des spécialistes de la finance et de la comptabilité avec notamment l'établissement d'un bilan au 31 MARS 2016 et celui du 30 JUIN à préparer très vite.

Au passage, merci à R. JOUNEAUX, notre trésorier, pour le travail important qu'il a dû produire ces derniers mois.

Bien évidemment, tous les biens acquis seront transférés de fait à la nouvelle structure créée.

Un point toutefois a retenu notre attention et sûrement va retenir la nôtre. Il s'agit de la comparaison des tarifs entre nos deux ligues.

A l'évidence, les nôtres sont globalement moins élevés. Dans le domaine des licences, en particulier et dans celui de la discipline où il ressort que le mode de facturation est différent et surtout plus cher.

Un autre domaine nous inquiète aussi. C'est celui des frais d'arbitrage où en particulier, les frais de déplacement sont notablement plus élevés.

Pour la saison prochaine, il n'y aura pas d'évolution sur ce point mais il faudra s'y préparer pour la saison d'après.

Cette saison à venir, nous allons faire évoluer à la hausse sensible certains prix de licences.

Nous allons baisser quelques tarifs (forfaits publicitaires – engagements en championnats).

Et puis, nous allons procéder à la mise à disposition de chacun de nos clubs de la Caisse d'Entraide et là, je vous dois une information.

En effet, la Ligue de l'Atlantique dispose aussi d'une caisse d'entraide intégrée dans ses comptes.

La vôtre, qui servait jusqu'alors à mettre à disposition de vos clubs, des prêts pour vos investissements – terrains & vestiaires – en association avec vos municipalités, vous appartient en propre de par ses statuts et n'a pas à rentrer dans un patrimoine commun qui lui appartient intégralement à la ligue.

Il vous sera donc reversé une somme globale de 254700.06 €, soit environ 6 € par licence.

La part des tablettes que vous auriez dû régler a d'ailleurs été prélevée sur votre caisse d'entraide.

Par voie de conséquence, les comptes ouverts au nom de la Caisse d'Entraide Mutuelle – cpte courant N° 225185001 – cpte livret N° 225185201, sont à solder au 30/06/16, les soldes étant à transférer au compte courant LMF N° 225053001 ouvert au Crédit Agricole.

GTT 4 : SPORTIF

Les grandes lignes de la réforme que vous allez retrouver sur ce schéma projeté sont les suivantes :

- Début en principe des nouvelles compétitions Seniors, féminines et Futsal au 01/07/16
- La CFA 2 qui devient régionale à 14 clubs et qui conserve son statut de compétition nationale sous l'appellation « NATIONAL 3 » sera gérée par la ligue sous l'angle sportif et l'arbitrage



ASSEMBLEE GENERALE DU 24 JUIN 2016 à MESLAY DU MAINE

- Les compétitions seniors sous l'appellation R1, R2, R3 (ex DH, ex DSR, ex DRH) à 2, 4 et 10 groupes de 12 remplaceront la DH, la DSR et la DRH. La PH disparaît.

Avec l'appel nécessaire pour compléter la CFA2 (9 clubs à ce jour / 14), les conséquences seront minimales pour les clubs de PH => 4 descentes tout au plus avec les réglementaires dans le meilleur des mondes

Le dernier de DRH aura à jouer sa chance contre un des derniers maintenus de PH par le biais d'un barrage.

A noter que tout au plus, 10 à 12 % maxi des équipes engagées demeureront en ligue, toutes les autres en district.

Féminines et Futsal pourront aussi débiter en principe nos nouvelles compétitions au 01/07/17 sur les bases ci-après :

- Féminines
- Futsal

En ce qui concerne les championnats de jeunes, le Directeur Technique de la FFF F. BLAQUART nous a fait savoir qu'un projet très élaboré serait mis à notre disposition prochainement.

Nous l'attendons avant de formuler des propositions.

Il ne devrait pas dans l'esprit être très différent des championnats « jeunes » d'aujourd'hui. Pour autant, nous nous orientons vers un maintien des actuelles compétitions de jeunes pendant deux saisons encore.

GTT 5 – FORMATION, INFORMATION, ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS

Une prochaine réunion de ce groupe doit formuler des propositions qui seront affinées la saison prochaine.

Ce qu'il faut que vous sachiez, c'est que l'élargissement du territoire ne peut pas être une raison pour s'éloigner de vous davantage.

Je crois qu'aujourd'hui, nous sommes proches ; il faut que cela demeure et l'organisation à mettre en place au sein de la ligue doit en tenir compte.

C'est en tout cas, l'état de la réflexion de ceux qui ont travaillé sur ce vaste projet tant dans le Maine qu'en Atlantique.

DEMAIN ET APRES-DEMAIN

Le 23 septembre prochain, nous allons cesser d'exister officiellement. Ne soyons pas tristes pour autant. Nous n'avons pas démérité.

Demain, ce sera autre chose. Certains d'entre vous le réclamaient déjà depuis longtemps. Pour beaucoup, pour la majorité de vos clubs, ce sera sans trop d'incidence si ce n'est que le pouvoir central sera plus éloigné.

Souhaitons que tout soit mis en œuvre pour rester proches de vous.

Pour autant, il nous reste en fait à tous, ou presque, une année d'indépendance. Mettez là à profit pour vous former, vous les dirigeants (le CFF4 par exemple vous est offert) mais aussi vos éducateurs et tous vos membres. C'est nécessaire quand nous voyons tous les jours la méconnaissance de nos règlements.

Pensez à structurer ou à restructurer vos finances en vue d'une compétition plus dure encore.

Et puis, je vous l'ai dit, les compétitions de la saison 2016/2017 seront déterminantes.

Pour autant, n'y perdons pas notre âme. Ne faisons pas « les pieds au mur » pour atteindre l'impossible.

Restons foot et jouons dans les règles.

ASSEMBLEE GENERALE DU 24 JUIN 2016 à MESLAY DU MAINE



- Message équipe de France

REMERCIEMENTS

- A nos fidèles partenaires d'abord, le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel, les MMA, Intersport, Initiatives
- A vous tous, les clubs qui nous avez accueillis pour nos diverses compétitions, quelque fois à la dernière minute, et avec beaucoup de gentillesse
- A la DRJSCS et au Conseil Régional pour leur écoute et les soutiens financiers qu'ils nous accordent
- A la FFF d'une façon générale
- Aux membres du conseil de ligue et des comités directeurs des districts et leurs collaborateurs pour l'aide qu'ils apportent
- Aux présidents et membres des diverses commissions de la ligue (MM. BODIN, NEGRIER, PAVARD, GUEDET, CHESNAIS, GARNIER pour ne citer que les plus actifs) et des commissions de districts
- A tout le personnel de la ligue fortement sollicité et à Emmanuel CHIRANIAN, notre directeur
- A tous ceux qui ont œuvré avec plaisir et enthousiasme au sein de la ligue et qui ne reviendront pas sans doute dans la nouvelle

Une mention spéciale à nos deux Présidents de districts, C. FOUQUET et A. HOUDAYER qui n'ont pas souhaité renouveler leur mandat et qui ont bien mérité vos applaudissements

En ce qui me concerne, je n'ai pas prévu de vous abandonner. Si les circonstances s'y prêtent, je veux bien vous accompagner dans cette nouvelle aventure pour aider à la mise en place de cette nouvelle structure.

Merci pour tout ce que vous faites ; le football, c'est vous.

Bon été à tous et à la saison prochaine et allez les Bleus.

10) QUESTIONS DIVERSES

a/ Tarifs de la saison 2016-2017 à diffuser auprès des clubs

b/ Changement d'assureur : informations complémentaires à donner aux clubs

LE PRESIDENT,

G. LOISON.

LE SECRETAIRE GENERAL,

B. DUVAL.